



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 14 : Programmes d'audits — Méthode de surveillance continue

**PROPOSITION POUR RECONNAÎTRE LES AUDITEURS EN MARCHANDISES
DANGEREUSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME UNIVERSEL D'AUDITS DE
SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ (USOAP) – MÉTHODE DE SURVEILLANCE CONTINUE
(CMA) ET DES MISSIONS DE VALIDATION COORDONNÉE DE L'OACI (ICVM)**

(Note présentée par les Émirats arabes unis)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note propose de reconnaître officiellement les spécialistes des marchandises dangereuses comme auditeurs dans le cadre du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) — Méthode de surveillance continue (CMA) et des missions de validation coordonnée (ICVM) de l'OACI. Actuellement, les questions de protocole relatives aux marchandises dangereuses sont traitées sous le domaine Exploitation technique des aéronefs par des auditeurs ayant des connaissances en opérations aériennes, mais qui peuvent manquer de connaissances en marchandises dangereuses. La qualité de la supervision peut donc présenter des lacunes. La présente note demande à l'OACI de faciliter la formation, la certification et la mobilisation de spécialistes qualifiés des marchandises dangereuses en tant qu'auditeurs en marchandises dangereuses afin d'améliorer la précision, l'efficacité et l'équité de la supervision concernant les marchandises dangereuses dans le cadre du Programme USOAP-CMA et du Programme ICVM.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note des préoccupations liées à la méthodologie actuelle de supervision concernant les marchandises dangereuses dans le cadre du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité — Méthode de surveillance continue (USOAP-CMA) de l'OACI ;
- b) constater qu'il importe de reconnaître officiellement les spécialistes qualifiés des marchandises dangereuses comme auditeurs de l'OACI et de faire appel à eux ;
- c) demander au service de l'OACI chargé de l'USOAP-CMA d'envisager de réviser les critères de qualification des auditeurs compétents, en vue de permettre la certification et la mobilisation d'auditeurs en marchandises dangereuses conformément à un cadre de supervision basé sur les compétences.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Chaque vol est sûr et sécurisé.</i>
<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	Annexe 6 — <i>Exploitation technique des aéronefs</i> Annexe 18 — <i>Sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses</i> Programmes USOAP-CMA et ICVM de l'OACI

1. INTRODUCTION

1.1 Dans le cadre de la mise en œuvre actuelle du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité — Méthode de surveillance continue de l'OACI, les questions de protocole relatives aux marchandises dangereuses sont traitées sous le domaine Exploitation technique des aéronefs (OPS). À ce titre, l'OACI désigne des auditeurs ayant une connaissance des opérations aériennes pour évaluer à la fois les opérations aériennes et les éléments de supervision concernant les marchandises dangereuses lors des audits et des missions de validation coordonnée de l'OACI.

1.2 Toutefois, cette double affectation ne reflète pas correctement la nature spécialisée des dispositions réglementaires en matière de marchandises dangereuses, qui relèvent de l'Annexe 18 — *Sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* de la Convention de Chicago et qui sont distinctes de l'Annexe 6 — *Exploitation technique des aéronefs*, qui régit les opérations aériennes. Il est essentiel d'intégrer les Annexes de l'OACI les unes aux autres et de les aligner, et d'assurer une collaboration entre les groupes d'experts de l'OACI pour garantir une approche harmonisée de la sécurité de l'aviation, mais il importe de prendre acte que la supervision concernant les marchandises dangereuses est un domaine technique spécialisé, et que les spécialistes des marchandises dangereuses possèdent les connaissances nécessaires pour évaluer la conformité des États de manière plus précise que les auditeurs généraux dans le domaine des opérations aériennes.

2. ÉNONCÉ DU PROBLÈME

2.1 Avec la méthodologie actuelle, il se peut que :

- a) les audits concernant les marchandises dangereuses soient menés par des auditeurs n'ayant pas les connaissances voulues en marchandises dangereuses ;
- b) des cas de non-conformité ou des points à améliorer dans les programmes relatifs aux marchandises dangereuses ne soient pas détectés ;
- c) des professionnels compétents en matière de marchandises dangereuses ne soient pas dûment reconnus, ce qui ne leur permet pas de contribuer au mécanisme mondial de supervision de l'OACI ;
- d) la crédibilité et l'efficacité de la supervision concernant les marchandises dangereuses dans le cadre des programmes USOAP-CMA et ICVM de l'OACI soient réduites.

3. JUSTIFICATION/ANALYSE

3.1 Discipline en soi, les marchandises dangereuses font l'objet d'une attention particulière avec :

- a) une annexe qui leur est consacrée (Annexe 18 — *Sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses*) ;
- b) leur propre groupe d'experts sur les marchandises dangereuses (DGP) de l'OACI ;
- c) des prescriptions techniques et des éléments indicatifs à part (à savoir, les Instructions techniques) ;

- d) des cadres réglementaires, des procédures de conformité à la réglementation et des procédures d'application connexes, et des critères à l'échelon national, qui ont tous leur unicité.

3.2 De plus, la complexité et le volume croissants des marchandises dangereuses transportées par voie aérienne, en particulier les batteries au lithium, les matières infectieuses et les matières radioactives réclament la présence d'experts du sujet pour assurer une supervision adéquate.

3.3 La reconnaissance des spécialistes des marchandises dangereuses comme auditeurs de l'OACI :

- a) améliorerait la qualité et la pertinence des audits dans le domaine des marchandises dangereuses ;
- b) assurerait une reconnaissance équitable du personnel qualifié ;
- c) renforcerait l'engagement de l'OACI à l'égard d'une approche fondée sur les compétences en matière de formation, de qualification et de mobilisation des auditeurs, renforçant ainsi la crédibilité et l'intégrité de son système de supervision de la sécurité ;
- d) favoriserait la crédibilité et l'efficacité des programmes USOAP-CMA et ICVM de l'OACI.

— FIN —